



Commission de l'environnement et des milieux naturels
Commission de l'agriculture

234 - Autres actions environnementales

Propositions financières Budget Primitif 2012

Rapport n° CG/2011/112

Résumé :

Il s'agit de compétences « volontaires » du département qui se traduisent par des actions en grande partie issues de la charte de l'environnement. Les crédits consacrés à cet axe d'intervention permettent à nos partenaires -collectivités et monde associatif- de poursuivre leurs actions pour la préservation des espaces naturels et des paysages, ou encore l'éducation à l'environnement.

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2012
PDT	Direction de l'Agriculture, de l'Espace Rural et de l'Environnement	2 512 605,00 €
PAT	Direction des routes, des transports et des déplacements	201 703,30 €
PDT	Pôle Développement des Territoires	17 500,00 €
	TOTAL	2 731 808,30 €

2341 – Actions sur les paysages

Crédits proposés pour le BP 2012 : 264 900 €

Crédits inscrits au BP 2011 : 625 000 €

109 800 € de crédits sont prévus pour les travaux de préservation des paysages en zone de montagne et 5 000 € pour les acquisitions, 20 000 € pour les frais de gestion au titre des mesures agro-environnementales, 20 100 € pour les vergers solidaires et 100 000 € pour la révision de l'inventaire des zones humides.

Les importantes variations par rapport à 2011 des modes d'action 2341 – Actions sur les paysages et 2342 – Protection de la nature s'expliquent par le transfert des crédits MAET du premier mode d'action au second.

2342 – Protection de la nature

Crédits proposés pour le BP 2012: 1 150 000 €

Crédits inscrits au BP 2011 : 918 100 €

Les mesures agro environnementales (240 000 €) sont en baisse du fait du report du Programme Agri-Environnemental « compensation » ainsi que du niveau de contractualisation sur la Zorn qui a été, en 2011, moins important que prévu initialement ; les crédits ont donc été réajustés compte tenu du nombre de contrats signés.

Une partie des dépenses prévues par le département concerne l'acquisition foncière d'espaces naturels sensibles (151 900 €) et leur renaturation (55 000 €), les travaux d'aménagement (15 000 €), ainsi que les études du Conservatoire des Sites Alsaciens (10 800 €) et les frais SAFER (5 000 €) y afférents.

Le conventionnement avec la préfecture pour le grand hamster représente un crédit de 62 000 €.

Une inscription de 39 740 € est prévue pour accorder aux communes concernées une indemnité de compensation pour pertes d'exploitation forestière suite au classement en réserve naturelle des forêts d'Erstein, d'Offendorf, de Rhinau et de Seltz-Munchhausen.

Le département attribue également une subvention au Conservatoire régional des sites alsaciens pour 245 000 € dont 15 000€ pour ses travaux de renaturation, et de 27 500 € pour le fonctionnement du conservatoire botanique.

2343 – Education à l'environnement

Crédits proposés pour le BP 2012: 636 000 €

Crédits inscrits au BP 2011 :630 000 €

Une légère augmentation des crédits est prévue pour les actions d'éducation à l'environnement présentées par le réseau ARIENA et pour celles issues de la charte de l'environnement : dépliants, affiches. Elles sont liées au volet « communication et sensibilisation » du programme Interreg « Cistude sans frontière » dont les actions ont été prorogées et reportées sur les années 2012 et 2013 par voie d'avenants. Le Conseil Général bénéficie par ailleurs des recettes correspondantes.

Les actions de communications sont conduites conjointement entre les deux départements alsaciens depuis 2007.

Les subventions aux collectivités dans le cadre de la mise aux normes ou création de Centres d'Initiation à la Nature et à l'Environnement sont suspendues pour 2012 et 2013.

2344 – Fonds départemental de l'environnement

Crédits proposés pour le BP 2012: 20 000 €

Crédits inscrits au BP 2011 : 20 000 €

Sont comprises dans cette enveloppe, l'acquisition de petit matériel, outillage et mobilier et certaines prestations de service pour les espaces naturels sensibles.

2345 – Soutien environnemental aux associations et aux collectivités

Crédits proposés pour le BP 2012: 459 205 €

Crédits inscrits au BP 2011 : 436 705 €

Dans le cadre de la lutte contre les moustiques, 100 000 € sont prévus. Une dotation de 27 000 € est destinée à la fédération des producteurs de fruits du Bas-Rhin pour la fourniture d'arbres aux particuliers ainsi que pour les frais de fonctionnement, notamment pour la formation des membres.

Un crédit de 59 205 € est destiné à conduire les opérations de protection des batraciens, et, plus particulièrement, celles relatives au crapaud vert. Diverses participations au fonctionnement d'associations (Groupement Ornithologique du Refuge Nord Alsace, Office des Données Naturalistes d'Alsace, Ligue de Protection des Oiseaux, cistude) sont également inscrites dans ce budget (145 500 €).

35 000 € sont consacrés à des subventions pour la lutte contre la varroatose, la formation des apiculteurs ainsi qu'au financement des investissements de la Société Protectrice des Animaux. Un crédit de 25 000 € permet d'aider les travaux de création de haies ou d'aménagement de mare.

Au titre des Espaces Naturels Sensibles, un crédit de 50 000 € est aussi inscrit pour des subventions aux collectivités.

2346 – Mise en sécurité des carrières de St Nabor

Crédits inscrits au BP 2012 : 201 703.30 €

Crédits proposés pour le BP 2011 : 302 500 €

Les crédits proposés correspondent à deux axes majeurs d'intervention :

Le premier concerne la poursuite de la participation du Département à la mise en sécurité des carrières d'Ottrott et de Saint-Nabor sous la maîtrise d'ouvrage du syndicat intercommunal à vocation unique dont les travaux progressent conformément au cahier des charges de l'opération.

Le second concerne l'aménagement du site, à l'échelle globale du Massif du Mont Sainte-Odile. Une étude de faisabilité portant sur l'aménagement du massif (accessibilité, stationnement, accueil) a été lancée en 2010 sous maîtrise d'ouvrage départementale. Les phases de diagnostic ont été réalisées en 2011. Le rendu global de l'étude est attendu pour 2012 permettant de définir conjointement avec les acteurs locaux les aménagements à envisager à court, moyen et long terme.

Enfin, ce budget permettra de conserver la possibilité de se raccorder au réseau ferré national en gare de Rosheim si besoin.

Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

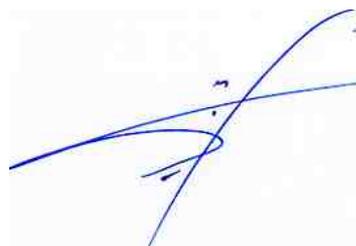
Code	Libellé Mode d'action	Crédits inscrits au BP précédent	Crédits proposés au BP
2341	Actions sur les paysages	625 000,00 €	264 900,00 €
2342	Protection de la nature	918 100,00 €	1 150 000,00 €
2343	Education environnement	630 000,00 €	636 000,00 €
2344	Fonds départemental de l'environnement	20 000,00 €	20 000,00 €
2345	Soutien environnemental aux associations et aux collectivités	436 705,00 €	459 205,00 €
2346	Mise en sécurité des carrières St Nabor	302 500,00 €	201 703,30 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission de l'environnement et des milieux naturels ainsi que de la commission de l'agriculture, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général approuve les dispositions du rapport traduites dans le budget primitif 2012.

Strasbourg, le 21/11/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL